

le travail



Les Services publics... A Québec

FINISSONS-EN!

La loi matraque – le bill 25 – contre les 50,000 enseignants, suscite l'amertume, le dégoût, dans toute la fonction publique. Il a éveillé l'inquiétude de tous les mouvements ouvriers. Le règlement imposé sous la menace d'un bill 25 aux 7,000 employés de l'Hydro-Québec laisse prévoir de graves problèmes.

Les négociations entre les employés de transport de Montréal et la Commission de transport se poursuivent en surveillant du coin de l'oeil "le gouvernement du bill 25".

Les employés de la Régie des alcools y pensent, les professeurs des écoles du gouvernement

le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé par Typofilm Inc, Montréal et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Important

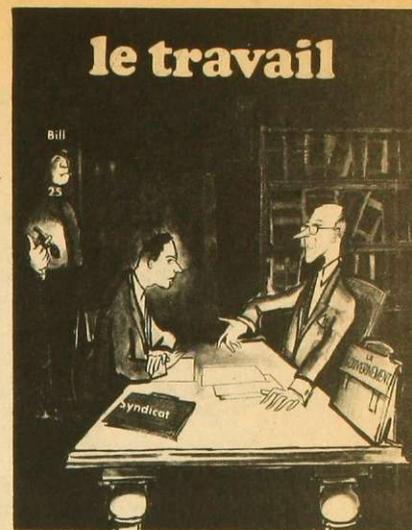
"Labour" -- the English-language edition of "Le Travail" -- is available. Members of unions affiliated to the CNTU and who prefer the English-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Labour", 1001 St-Denis,
Montreal, Que.

y pensent, les professeurs des collèges classiques y pensent, les 50,000 employés des hôpitaux y pensent, les 40,000 fonctionnaires y pensent, enfin tous les travailleurs y pensent parce qu'ils savent qu'à la fin, le même sort les attend.

Nous nous battons pour reconquérir des droits que nous avons il y a à peine un an et que le gouvernement Québécois vient de nous arracher, c'est à dire des droits de liberté d'association (niés par le bill 25), des droits de libre négociation (niés par le bill 25), des droits de grève (niés par le bill 25).

à Ottawa



Mais les travailleurs n'ont pas à faire face à la tyrannie sur le seul plan Québécois, ou le chemin déjà fait est à refaire.

Les travailleurs de la fonction publique fédérale font face aussi à la tyrannie d'Ottawa qui a toujours refusé d'accorder la liberté syndicale à nos gens.

Actuellement, il n'y a pas que les dizaines de milliers de salariés de la fonction publique Québécoise qui s'engagent dans la lutte pour leur liberté, il y a des dizaines de milliers de travailleurs et de salariés de la fonction publique fédérale.

La bataille s'engage sur toute la ligne, sur tous les fronts.

Les travailleurs, depuis le mot d'ordre du président général Marcel Pepin, en octobre 1965, ont appris qu'ils ne pourront triompher qu'en s'épaulant mutuellement.

Des milliers de travailleurs ont épaulé les gens de Radio-Canada et les employés de la fonction publique fédérale l'automne dernier lorsque les comités d'action politique de la CSN se sont mis en branle dans toute la province.

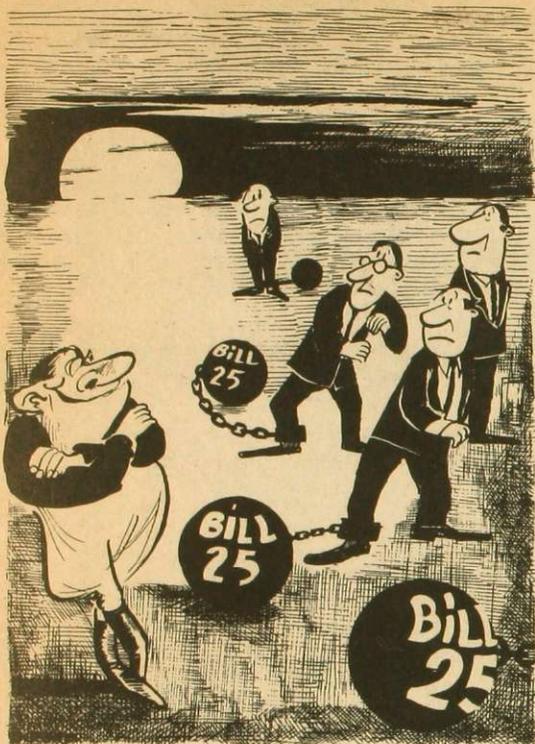
Des milliers de travailleurs ont épaulé les enseignants lors de la présentation du bill 25. Tout récemment Marcel Pepin a proposé une alliance des forces vives du syndicalisme pour faire face aux négociations de l'an prochain dans la fonction publique Québécoise.

Nous apprenons à nous appuyer les uns les autres. Les comités d'action politique progressent à pas de géant. Les travailleurs commencent à comprendre qu'ils constituent la majorité de la population et qu'ils peuvent exiger des lois qui protégeront non seulement leurs intérêts, mais les intérêts de leurs familles et de leurs enfants. Les travailleurs commencent à comprendre qu'à Ottawa et à Québec les politiciens font des lois pour protéger les intérêts d'une minorité puissante, riche, et privilégiée. C'est pourquoi il faut en finir, une fois pour toutes.

Il faut que les gouvernements se civilisent, apprennent à négocier et à voir la réalité telle qu'elle est!

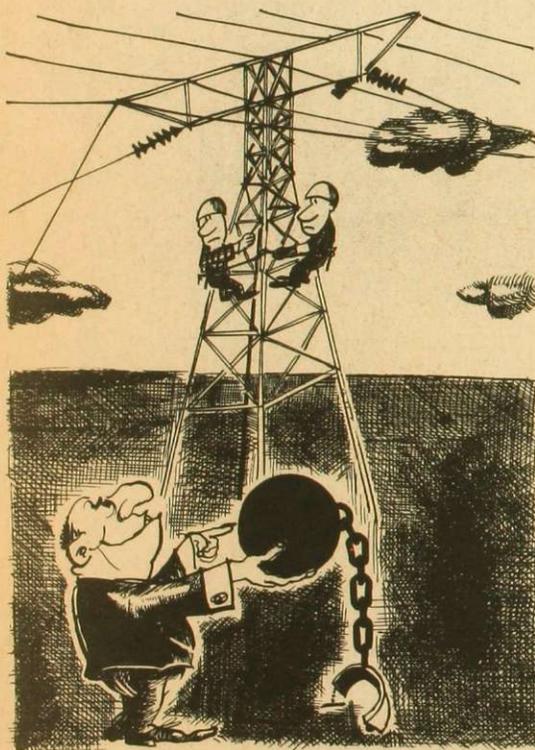
Il faut en finir, une fois pour toutes

LES ENSEIGNANTS



Et le droit des enfants à l'éducation vous savez ce que c'est maintenant?

LES TRAVAILLEURS DE L'HYDRO



Et le droit des consommateurs vous savez ce que c'est maintenant?

Le 28 juin dernier, le premier ministre Daniel Johnson a publiquement et officiellement promis, au parlement de Québec, qu'un ministère de la fonction publique serait créé "dans les plus brefs délais."

La session parlementaire s'est terminée le 12 août. Il n'y a pas eu de loi pour créer le ministère de la fonction publique, il n'y a pas de ministère et il n'y en aura pas au moins d'ici la prochaine session.

Voilà la crédibilité que l'on peut attacher aux paroles du premier ministre même quand il affirme solennellement que le ministère de la fonction publique c'est "l'instrument qui a tellement manqué au cours des derniers 18 mois".

En fait, les paroles de Daniel Johnson n'ont pas été préparées par lui, vraisemblablement, mais plutôt par quelque technocrate naïf mais sincère. Elles ne reflètent pas en tout cas, l'instinct félin du premier ministre pour les jeux de chats et de souris qui lui réussissent si bien la plupart du temps, mais que les travailleurs commencent à connaître.

Que nous le voulions ou non, les négociations dans la fonction publique seront, pour le gouvernement, une autre improvisation de dernière heure sous la menace de mesures matraques pour les salariés des services publics.

Pour leur part les employés des services publics sont beaucoup plus réalistes.

Ils sont heureux et confiants, parce que leurs syndicats ont énormément amélioré leurs situations et le climat psychologique dans lequel ils travaillent est tout à fait nouveau, parce que le régime de la peur disparaît sous l'effet de l'action syndicale.

Il y a encore quelques chefs de services qui tentent de revenir à l'ancien régime (voir page 24) mais, individuellement, les personnes au service public ont découvert le courage.

Aussi ils n'envisagent pas les prochaines négociations naïvement, passivement, ils ne sont ni craintifs, ni fantasques.

Les salariés, partout, discutent de leurs affaires, des prochains contrats. Il y a une participation sans précédent à la discussion. Ils se préparent. Ils seront bien préparés.

L'exemple ne leur vient certainement pas du gouvernement, qui n'a pas encore créé le ministère de la fonction publique, donc qui n'a pas le personnel et les mécanismes en place pour faire face à ces négociations de grande envergure.

HOPITAL en travail



ATTENTION, vous allez apprendre ce que c'est que le droit des malades!

DE GAULLE AU QUEBEC

DO RE MI FA SOL LA SI DO

M.

Johnson n'est pas très différent de M.

Drapeau, qui n'est pas très différent de M.

Lesage.

Tout ce monde dit à peu près

Le contraire de ce qu'il a l'air de dire, comme M.

Johnson,

Chacun a l'air de dire à peu près

Le contraire de ce qu'il dit, comme M.

Drapeau,

Ou dit à peu près

Le contraire de ce qu'il a dit la veille ou dira le lendemain, comme M.

Lesage.

Ces messieurs-là parlent

Beaucoup

C'est une question de conviction

C'est une question de conversation

C'est une question de conservation.

Car enfin tout est une question d'accent,

Qui est au fond une question d'accident.

Au fond,

Ce qui compte,

C'est la surface.

Aller au fond des choses,

C'est d'ailleurs,

Quand on nage,

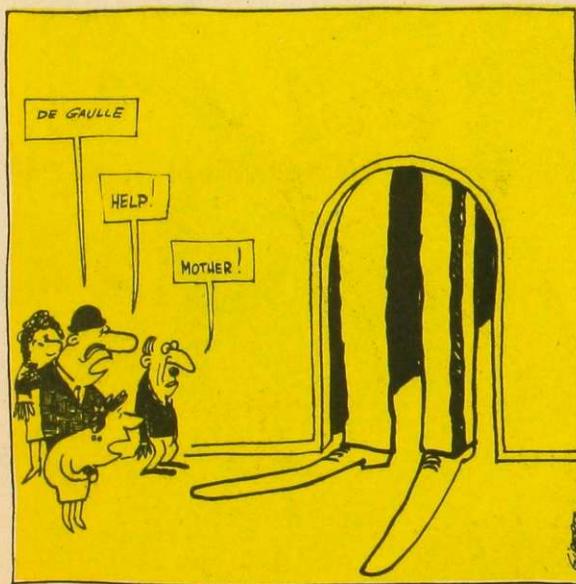
Un peu rester à la surface.

Cet été

A été

Un été

Pas comme les autres.



Pour ne rien dire.

C'est une question de vocables

C'est une question de vocation

C'est une question de vocalise.

L'été a été drôle

L'été a été chaud.

Tout le monde est à l'eau.

Mais personne n'est mouillé.

Pierre Vadeboncoeur

LE QUÉBEC
C'EST MOÉ



GIRARD



Un historique de la CSN à ses débuts

Par

l'abbé PHILIPPE LABERGE, de Québec

Le 5 mars 1918, le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Québec aura 50 ans d'existence. A sa fondation il comptait une quarantaine de syndicats affiliés avec un effectif d'environ 4,000 membres. Aujourd'hui il compte plus de 150 syndicats et plus de 40,000 membres.

Le Conseil Central de Québec est le plus ancien des Conseils affiliés à la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). D'ailleurs c'est ce conseil qui a pris l'initiative d'un vaste mouvement qui a abouti à la fondation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada en 1921. La CTCC est la CSN actuelle.

La formation du Conseil Central des Syndicats Nationaux en 1918 ne marque pas le début du syndicalisme à Québec; cet événement marque tout au plus le véritable départ d'un vaste mouvement syndical canadien officiellement idéologique, en l'occurrence catholique.

Il faut remonter en 1827 pour trouver les premières traces du syndicalisme à Québec, on y découvre l'existence d'un syndicat de travailleurs de l'imprimerie. Personne n'ignore non plus la popularité des

Chevaliers du Travail de 1870 à 1885; les fraternités des ouvriers de la chaussure de Québec viennent des Chevaliers du Travail.

UN BRASSE-CAMARADE

Au début du siècle, il y eut du brasse-camarade dans le mouvement syndical au Canada. Les partisans du syndicalisme canadien et ceux du Syndicalisme américain s'affrontèrent durement. La Fédération Américaine du Travail (FAT) réussit alors à assurer sa domination sur le Conseil des Métiers et du Travail du Canada (CMTC), actuel Congrès du Travail du Canada (CTC).

OPPOSITION FAROUCHE

Le syndicalisme canadien n'était pas mort pour tout cela, même s'il sortait affaibli de cette lutte. Une fraction importante du CMTC farouchement opposée à l'américanisation du syndicalisme canadien fonda en 1902 le Congrès Canadien des Métiers et du Travail, connu dès 1908 sous le nom de Fédération Canadienne du Travail (FCT).

Et c'est à Québec même qu'eut lieu le premier Congrès de la future FCT

en 1903 et son premier président, était un québécois, Omer Brunet. La nouvelle centrale déclarait un effectif de 7,000 membres en 1903, de 10,000 en 1904 dont 9,000 dans le Québec et 5,000 membres dans la seule ville de Québec. Selon les rapports officiels la FCT comptait 20,000 membres en 1906, groupés en trois conseils centraux, celui de Québec, celui de Montréal et celui d'Ottawa. A partir de 1910 la FCT étendit ses ramifications hors du Québec par l'affiliation du syndicat des mineurs de la Nouvelle Ecosse et celle des unions typographiques de Toronto. L'expansion continua jusqu'aux années 14 et 15.

L'INDEPENDANCE DES QUEBECOIS

Les événements qui ont divisé les Canadiens-français et les Canadiens-anglais de 1914 à 1919 ont desservi la cause du syndicalisme canadien ou national. La FCT subit alors un fort déclin durant cette période de telle sorte qu'en 1919 elle ne comptait plus que 8,000 membres, groupés surtout dans les 13 locaux ontariens. Dans l'ensemble les travailleurs québécois optaient pour l'indépendance tandis que ceux de la Nouvelle-Ecosse se fusionnèrent

avec les United Mines Workers of America de John L. Lewis.

A Québec même, 4 à 5 unions demeurèrent fidèles à la FCT avec leur Conseil. Le Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec; les autres, au nombre d'une trentaine, indépendants de la FCT formèrent le Conseil Central National du Travail du District de Québec.

Durant cette période mouvementée, la Fédération Américaine du Travail et sa filiale le Congrès des Métiers et du Travail du Canada continuaient à maintenir leur emprise sur l'ensemble du mouvement syndical canadien. Tandis que dans la région de Québec les unions internationales n'eurent jamais beaucoup d'adeptes, au plus 4 ou 5 locaux groupés en un Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec (Conseil du Travail de Québec et du District actuel), par contre les mêmes unions internationales semblent avoir maintenues leur prépondérance à Montréal.

Bref, en 1915 à Québec, une quarantaine de syndicats groupés en trois Conseils Centraux, celui des unions indépendantes (le plus important avec une trentaine de syndicats), celui des locaux de la FCT et celui de la FAT - CMTC, ces deux derniers sensiblement d'égale importance.

Si on ignore ce tableau de fond, on risque de bien mal s'expliquer les circonstances qui ont permis la naissance à Québec et au Canada d'un nouveau mouvement syndical canadien, le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Québec et la Confédération des Syndicats Nationaux actuels, une chose semblait désormais acquise en 1915: l'idée d'un mouvement syndical vraiment

canadien, adversaire irréductible de l'internationalisme et respectueux du caractère bi-culturel du Canada, n'était pas morte et ne demandait qu'à se concrétiser.

POINT DE DEPART

Les faits jusqu'ici relatés n'expliquent pas tout. Le 5 mars 1918 ne marque pas seulement le point de départ d'un nouveau mouvement syndical national susceptible de remplacer l'agonisante FCT, mais le point de départ d'un mouvement syndical nettement idéologique, en l'occurrence catholique, rejetant le principe de la mentalité religieuse considérée comme une chose sacrée dans le mouvement syndical d'Amérique du Nord.

L'idée du syndicalisme confessionnel n'était pas nouvelle, déjà en Europe on connaissait la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, la Confédération Belge des Syndicats Chrétiens etc. Les interventions de Léon XIII et de Pie IX surtout n'étaient pas étrangères à ce mouvement.

Au Québec de 1900 à 1918, on tenta ici et là de grouper des travailleurs catholiques dans des syndicats confessionnels, mentionnons à titre d'exemples la Fédération Mutuelle du Nord (1907), la Corporation Ouvrière Catholique des Trois-Rivières (1913), la Fédération Ouvrière Catholique de Montréal (1914), l'Association Ouvrière de Hull (1915) etc. Ces expériences connurent peu de succès; elles s'inspiraient trop visiblement des théories corporatives d'Albert de Mun leur caractère syndical authentique faisant nettement défaut.

LE CARDINAL BEGIN

A Québec même, on fit certaines expériences, mais sans plan bien

conçu. Au nombre de ces expériences, il faut mettre de côté l'histoire des syndicats de la chaussure. On affirme trop souvent que le syndicalisme catholique prit naissance à Québec en 1900 à la suite de l'intervention du Cardinal Louis Nazaire Bégin dans la contre-grève de la chaussure. Rien n'est plus douteux.

Les trois fraternités en cause acceptèrent à la demande de l'Archevêque de Québec de modifier leurs statuts et règlements et de prévoir la présence d'un aumônier. En y regardant de plus près on constate que la seule modification importante apportée aux règlements n'était pas l'acceptation du principe de l'arbitrage dans les conflits entre patrons et ouvriers, principe enseigné dans la doctrine sociale de l'Eglise et reconnu quelques années plus tard dans notre législation du travail.

Les trois tentatives véritables pour former des syndicats catholiques à Québec sont amorcées en 1915 et 1916, par la fondation de l'Union Ouvrière Catholique des Mineurs (1915), du Syndicat des Ouvriers de la Rive-Sud (Lauzon 1916) et celui du Syndicat Catholique des Imprimeurs-Relieurs de Québec (1916). L'existence du Syndicat des Mineurs fut de courte durée, celle des Syndicats des Travailleurs de la Rive-Sud un plus longue, tandis que le Syndicat des Imprimeurs de Québec est aujourd'hui un syndicat bien vivant.

EXCES DES RADICAUX

De toute façon, l'idée d'un syndicalisme national et confessionnel faisait son chemin lentement; elle n'attendait pour germer définitivement que le climat soit favorable. Ce climat devient tel par suite des excès de radicalisme et d'anticléricalisme com-

mis entre 1902 et 1920 par une fraction bruyante du mouvement syndical canadien (CMTC), l'American Labor Union (1902), l'Industrial Workers of the World (1916), la One Big Union (1919) et certains éléments du Conseil des Unions internationales de Montréal. Pour plus de détails sur les agissements des unions internationales à Montréal, la lecture des oeuvres de M. Alfred Charpentier est fort intéressante. Définitivement, dans l'esprit de nombreux militants syndicaux du Québec, membres des unions nationales et internationales, se répandit le doute sur la possibilité pratique de la neutralité religieuse et morale du mouvement syndical.

De 1915 à 1918, tout semblait concorder pour rendre possible la naissance d'un mouvement syndical canadien confessionnel, avec tous les éléments que nécessite une structure solide: syndicats locaux, conseils centraux ou régionaux et centrale provinciale ou nationale. Tout se déroula en l'espace de cinq ans (1917 à 1921), sous l'impulsion d'un groupe de syndicalistes aidés par un homme dynamique l'Abbé Maxime Fortier. Parmi ces militants, tous officiers ou membres d'unions nationales unis dans le cercle d'Etude des Ouvriers de Québec, deux figures dominantes, celle de Gaudiose Hébert et celle de Pierre Beaulé.

Le premier domina la période de 1917 à 1920, tandis que le second devient le premier président de la nouvelle centrale syndicale, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada en 1921.

Le travail d'organisation se déroula en trois étapes. La première surtout nous intéresse puisqu'elle mena à la formation du premier Conseil Central de la CSN actuelle, celui

de Québec. En 1917, chacun dans son syndicat, les membres du Cercle d'Etudes firent accepter par leurs confrères le principe de l'adhésion formelle de leur groupement à la doctrine sociale de l'Eglise Catholique, élément essentiel de la confessionnalité et la présence d'un aumônier comme la chose existait déjà pour les trois fraternités de la chaussure.

Et, le 5 février 1918, semblables résolutions sont acceptées par le plus important des deux conseils centraux d'unions nationales.

FONDATION

Enfin, le 5 mars 1918, on procède à la fusion de ces deux conseils centraux pour n'en former qu'un seul, national et confessionnel, qui prit le nom de Conseil Central National des Métiers du District de Québec, et connu aujourd'hui sous le nom de Conseil Central des Syndicats Nationaux de Québec (CSN), après l'avoir été sous celui de Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec de 1930 à 1965.

De 1918 à 1921, le travail d'organisation se poursuivit à travers toute la province, toujours sous l'impulsion des mêmes hommes, mais cette fois appuyés par un Conseil Central de 4,000 membres, et secondés par des militants de l'extérieur dont M. Alfred Charpentier qui devient le premier président du Conseil Central de Montréal et le second président-général de la CTCC (CSN). En l'espace de trois ans, quatre conseils nouveaux sont fondés, à Trois-Rivières, à Granby, à Hull et à Montréal. De près devaient suivre Sherbrooke, St-Hyacinthe, Chicoutimi et Lachine.

Pendant que se faisait ce travail sur le plan des syndicats locaux et des

conseils centraux, un travail de regroupement sur le plan provincial se poursuivait inlassablement sous la présidence de Gaudiose Hébert, appuyés ou secondés par Alfred Charpentier, Pierre Beaulé, Maxime Fortier et Papin Archambault.

Quatre réunions provinciales de toutes les unions ou syndicats nationaux de la province préparèrent la fondation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, la CSN actuelle; la première fut tenue à Québec en 1918, la seconde à Trois-Rivières en 1919, la troisième à Chicoutimi en 1920 et la quatrième à Hull en 1921. A l'issue de cette dernière fut fondée la CTCC.

FIERTE, AUDACE, CONFIANCE

Le Conseil Central de Québec ne peut que s'estimer fier de l'oeuvre audacieuse entreprise et réalisée par ses premiers officiers et membres. La célébration de son cinquantième anniversaire de fondation est une occasion unique, non seulement de regarder le passé, mais aussi et surtout de se tourner vers l'avenir avec fierté, audace et confiance. Il peut jouer encore au sein du mouvement syndical canadien et particulièrement au sein de la Confédération des Syndicats Nationaux un rôle de premier plan; tout dépend du degré de militantisme, de l'ouverture d'esprit que l'on voudra bien apporter à cette oeuvre.

On pourrait encore trouver parmi les 40,000 syndiqués membres du Conseil Central au moins 22 militants capables de prendre la relève des pionniers. On les a triés sur le volet! qu'on fasse la même chose aujourd'hui. L'éducation a été leur arme! pourquoi ne la serait-elle pas encore.

**LE 4 SEPTEMBRE
FÊTE DU TRAVAIL**

**"La journée
des Travailleurs"
à
l'Expo**

Le président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, Maurice Bouladoux, le secrétaire général de la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens, Emilien Maspero, le président de la Confédération internationale des syndicats libres, Bruno Storti, se joindront aux chefs syndicaux canadiens le 4 septembre, fête du travail à l'Expo.

Il s'agit d'une journée complète d'activités en l'honneur des travailleurs. Le directeur général du Bureau international du travail, David Morse, prendra part aux cérémonies.

M. Pierre Dupuy, commissaire général, recevra les visiteurs à la place des nations.

Le président général de la CSN, Marcel Pepin, déposera une couronne de fleurs sur les chantiers à la mémoire des ouvriers tués accidentellement au cours de la construction de l'Expo. Le représentant du Congrès du travail du Canada et M. Dupuy le suivront dans ce geste.

Un autre moment important de la journée sera la conférence de presse, au cours de l'après-midi, alors que les chefs syndicaux s'adresseront à tous les médiums d'information.

Au cours de la soirée les chanteurs Québécois célèbres, Gilles Vigneault, Pauline Julien, et Raymond Lévesque, interpréteront des pièces de leur répertoire.

*On veut
bâtir une société
pour l'homme
Le vrai
celui qui trime*

*On veut plus
arracher le pain
avec nos sueurs*

*On peut plus
endurer
d'avoir le corps
martelé
avec la productivité
et ses cadences
infernales*

*Qui donnent
profits aux capitalistes
et névroses
aux travailleurs,
mutilés
par la fatigue
industrielle*

*Il n'y aura pas
de cerveau mutilé
ni de vie morcelée
car la société
qu'on veut bâtir
ça sera
pour l'homme
ça sera pas
un champ de course
aux profits*

*Camarades
ça fait sourire
quand on pense
qu'on est frères
et qu'ensemble
on peut bâtir
une Société
où la femme
que tu veux aimer
sera aimée*

*Camarade
excuse-moi
mais moi j'y crois
parce que nous luttons
pour le jour où nous
parlerons mieux ensemble
pour la bâtir
cette société.*

Pamphile



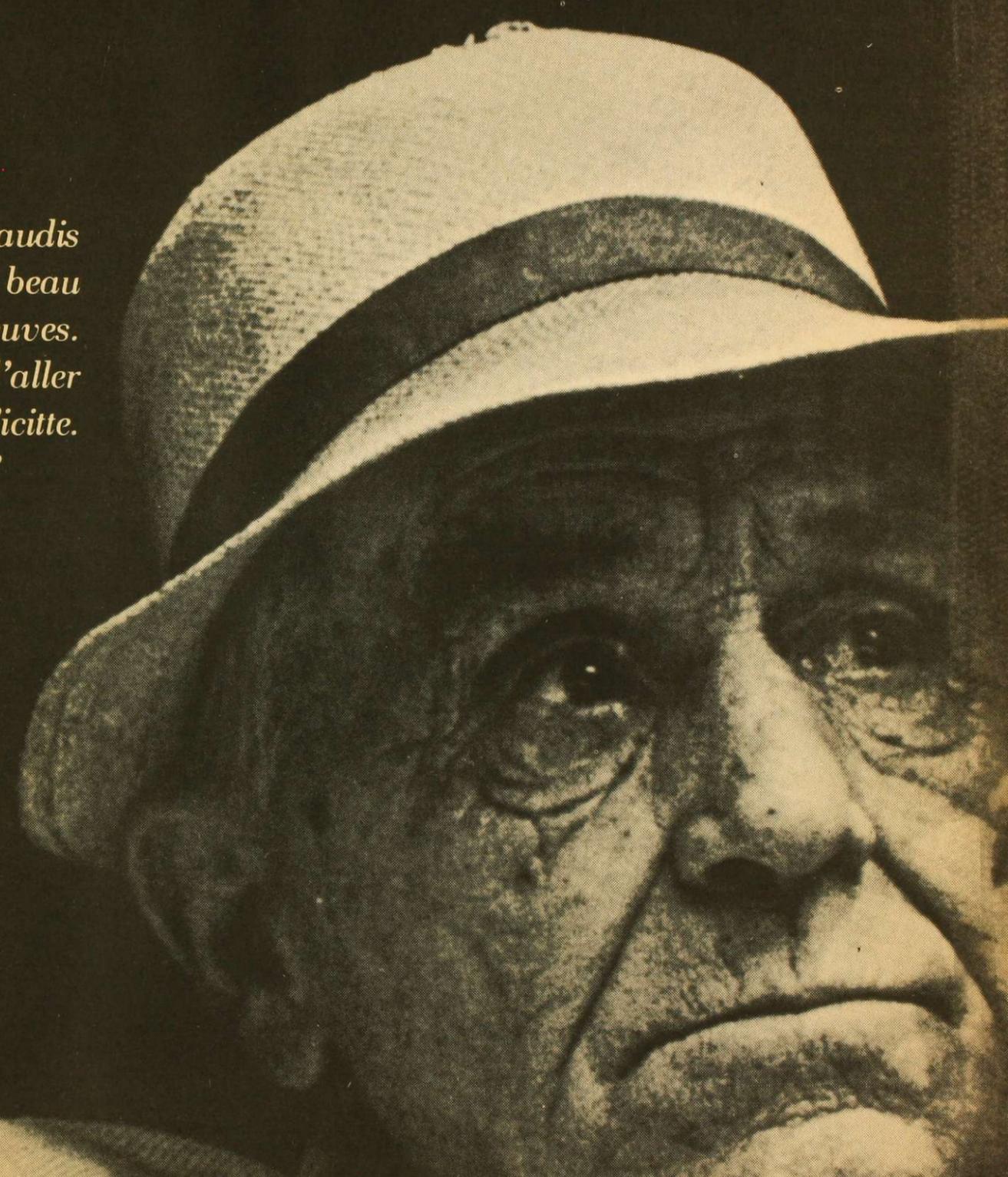
UN DRAME

Les pauvres de Montréal

Texte: ROSE-ANNE PAIENT-GIROUX

Photos: MICHEL ROUX

*"La ville dit qu'on vit dans des taudis
pis qu'i faut les démolir. C'est bien beau
tout ça! Des parcs. Des maisons neuves.
Mais, en attendant, on est obligé d'aller
rester dans des places bien pires qu'icite.
Des places même pas regardables!"*



Certes, les ruelles désertes, les fonds de cour encombrés de débris, les maisons aux persiennes closes et chancelantes, aux escaliers tout de travers et dont les planches vermoulues cèdent dangereusement au moindre pas n'ont rien d'invitant. Mais, malgré ce physique disgracieux, le secteur de Montréal connu sous le nom de Petite Bourgogne et que la Ville a décidé de démolir pour fins de rénovation, conserve quand même une certaine dignité. Ne serait-ce que la dignité de ses habitants qui répugnent à devenir des exilés sans territoire et surtout à être vus et traités comme des gens de taudis.

On peut se servir de papier journal ou de vieux, torchons en guise de rideaux mais on n'en a pas moins un chez-soi. Et quand cela fait 38, 20 ou 10 ans qu'on habite un quartier, qu'on s'y fait des amis dont le sort est évidemment toujours pire que le nôtre, on ne tient pas à s'en aller.

Cette volonté de demeurer ne saurait toutefois expliquer la rancune des citoyens de la Petite

Bourgogne et en particulier du secteur des îlots St-Martin, pour qui l'expropriation se fait plus proche, à l'égard de l'Hotel de ville. Qui n'aime pas avoir un beau logement, propre et moderne où l'on ne risque pas d'avoir des punaises comme locataires? Combien de parents aiment voir leurs enfants jouer dans la rue faute d'espace adéquat? Agüichés par les promesses de la Ville de leur procurer de meilleures conditions matérielles, ces citoyens n'en sont pas moins plongés dans un mélange de doute et d'anxiété.

La Ville tiendra-t-elle sa promesse de construire sur le site démolí de nouveaux logements et cela dans les délais prévus? "On peut pas truster personne aujourd'hui. Ça va traîner. On va voir seulement des parcs et des terrains de stationnement au lieu des logements". (M. Deauldelin, rue des Seigneurs).

Surtout, où aller en attendant? La grande majorité de ceux qui doivent évacuer leur logis d'ici le 1er septembre reproche amèrement à la Ville

de n'avoir pas su attendre que l'Expo soit finie, de les mettre par conséquent dans l'impossibilité de se trouver un logement convenable à un prix raisonnable. "C'est pas regardable ou trop cher! 100 pis 125 piastres par mois.

Ça pas d'allure. Des places où on peut même pas s'étendre le bras tellement c'est petit". Les vieilles maisons ont cet avantage d'offrir de grandes pièces bien commodes pour loger les familles nombreuses de 10 ou 13 enfants. Beaucoup de propriétaires ne se gênent pas non plus pour affirmer qu'un enfant, c'est tout ce qu'il sont prêts à tolérer. Que deviendront alors ces familles?

Que deviendront également les vieux couples, les femmes seules et âgées, les infirmes et handicapés de toutes sortes qu'on y rencontre partout? A 30 ou 40 ans, on peut se débrouiller. Se dénicher un meilleur ou un deuxième emploi. Rêver du jour lointain où tout sera enfin plus facile. Mais quand on ne peut marcher, qu'on a les jambes amputées ou paralysées par le rhumatisme, quand on ne vit que du montant de sa pension ou des allocations du Bien-être social, on ne peut changer grand-chose à son existence et on est vite accablé par une nouvelle dette. Pas étonnant qu'à cet âge, on n'aime pas non plus les changements. "Si on se trouve une autre place pas trop pire, on reviendra pas. On est vieux nous autres. On peut pas déménager tout le temps. Cette histoire là, c'est bon pour les jeunes". — (M. Louis St-Laurent, rue St-Martin).

Si au moins on avait la perspective d'être mieux logé bientôt! De n'avoir pas, faute d'argent toujours, à quitter un taudis pour un autre taudis! On dit bien que ce n'est que temporaire mais, qui croire! De toute façon, on ne sait vraiment pas si l'on voudra revenir. Pas avec les conditions qui seront imposées aux nouveaux locataires.

Interdiction de se servir de son propre poêle, de son réfrigérateur, de sa lessiveuse. On pourra les y apporter mais non pas s'en servir. Défense de posséder des animaux domestiques qui sont souvent les seuls jouets des enfants de ces familles "On ne pourra même pas poser un cadre. On ne sera pas chez nous". — (M. Louis St-Laurent).

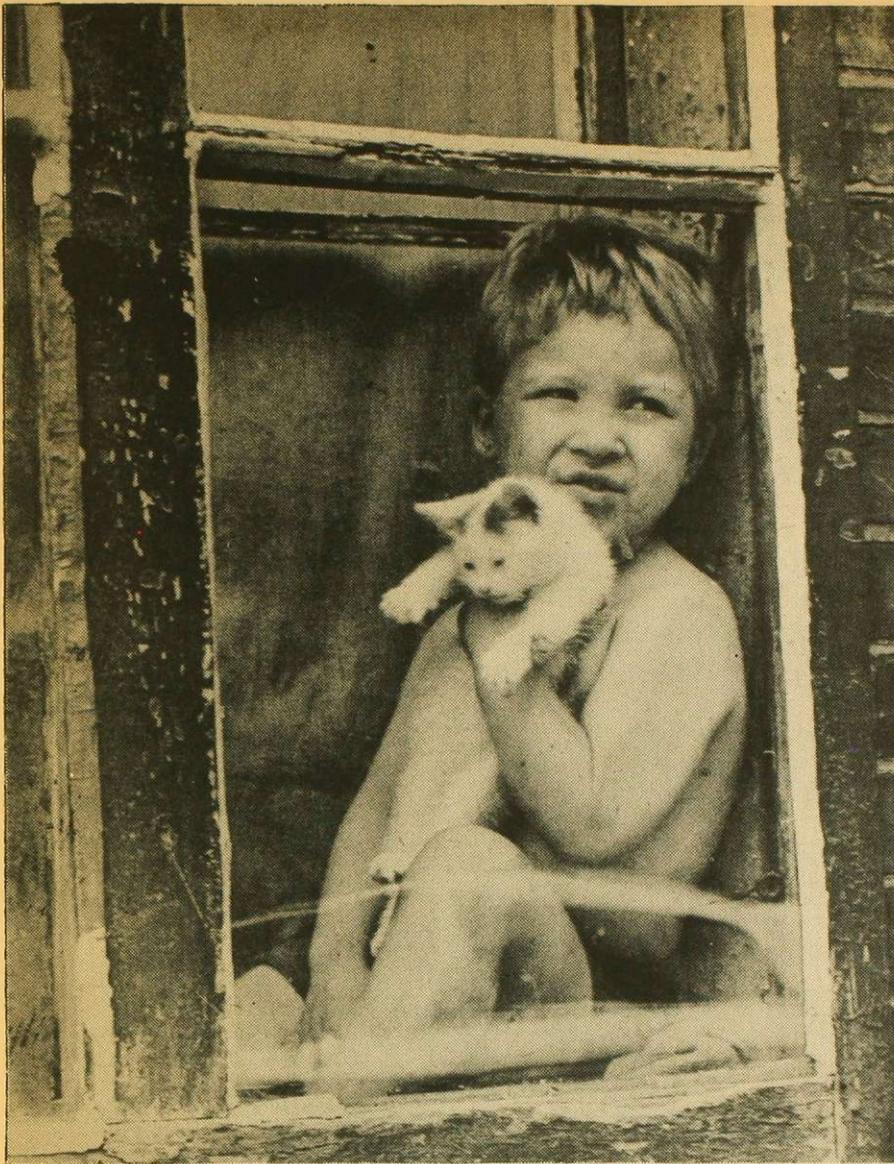
Dans ces logements, y aura pas de visites après 11hres PM. Tout va être décidé pour nous autres.

C'est comme si on nous disait qu'on n'est pas assez fins pour s'organiser tout seuls".

— (Mme Phyllis Martineau, rue St-Martin). "Faudrait qu'on se serve de leur machine à laver et qu'on paye à chaque lavage pis à chaque séchage. C'est pas possible! La Ville dit qu'on est des pauvres pis a fait des niaiserries comme ça".



Que deviendront alors ces familles?



"Même avec la peau noire, on peut toujours, à force de chercher, trouver. Mais avec l'Expo, c'est impossible!" - (Mme Green).

Faute d'argent toujours, personne n'arrive donc à se loger convenablement. "L'argent va dans l'Expo, le métro, les routes. Les gens qui en ont, i s'assident dessus. Ceux qui en ont le plus besoin, personne leur en donne". - (M. Deaudelin) Quoi faire d'autre alors pour ces gens que de se résigner, de se trouver un autre taudis et de penser comme M. Deaudelin que vraiment les gens "i veulent pas de nous autres"?

Les animaux,
seuls jouets des enfants

Ici, on n'avait pas de problème. Les enfants, i jouent tous ensemble". - (Mme Martineau).

"Plus on est noir, moins on a une chance de trouver".

Quand on est pauvre et qu'on a réussi de peine et de misère à s'amasser un certain avoir matériel, on aime bien le conserver. Pas à avoir à se débarrasser de ceci et de cela, des "souvenirs" comme le disait M. Deaudelin, pour faire plaisir à la Ville.

De plus, si l'obligation de déménager ne va pas sans créer des difficultés pour tout ce monde, pour certains le problème se pose avec plus d'acuité encore. Si, en effet, il est encore possible pour un Blanc de se trouver un logement à bon compte (capacité de payer d'environ \$50), les nombreux Noirs du quartier doivent eux faire face à la ségrégation subtile de certains propriétaires. "Plus on a la peau noire, moins on a une chance de trouver. Les gens disent pas qu'il nous veulent pas mais que leurs logement est loué. Ou bien i montent le prix.



ATTENTION

employés d'hôpitaux

La Fédération Nationale des Services Inc. vient d'obtenir pour les employés des hôpitaux syndiqués du Québec un nouveau régime d'assurance collective.

Nous demandons à tous les intéressés de donner un maximum de collaboration aux représentants de LA MUTUELLE SSQ (Société qui administrera l'assurance collective) dans tout le travail d'inscription et de mise en marche de ce régime.

Il y va de vos intérêts, en tout premier lieu, que tout fonctionne bien dans ce domaine.

Formation des immigrants dès l'automne prochain

La division de la formation des immigrants au ministère de l'Education, dont la création a été annoncée récemment par le ministre d'Etat à l'Education, M. Marcel Masse, sera en mesure d'offrir ses services aux immigrants l'automne prochain. Cette nouvelle division sera rattachée à la direction générale de l'Education permanente au ministère.

Les trois premiers objectifs que se propose d'atteindre le directeur général de l'Education per-

manente, M. Fernand Jolicoeur, sont:

1° de bâtir des programmes d'enseignement du français qui tiendront compte des différents pays d'origine des immigrants;

2° de former des moniteurs qui seront en mesure de donner cet enseignement aux immigrants et;

3° de créer des instruments de travail pour les fins de cet enseignement.

Hebdo-Education



Bill 63: Que restera-t-il pour la RÉNOVATION URBAINE?

par Pamphile Piché

Il n'y a pas à dire, protester ça rapporte toujours un peu. Mais il faut avoir l'oeil ouvert et être vigilant.

Nous avons demandé que le gouvernement provincial fasse voter sa Loi créant La Société d'Habitation du Québec afin que les économiquement faibles puissent réellement bénéficier des avantages de cette Loi.

Quand avions-nous demandé cela? Au Congrès du Conseil Central de Montréal, les 21, 22, et 23 avril 1967.

Maintenant la sagesse demande que l'on soit très reconnaissant vis-à-vis "la grande idée" qui prend forme avec le Bill 63, idée qui aurait comme conséquence de nous faire voir la vie "en rose".

Avant de nous lancer dans toutes sortes de révérences pleines de reconnaissance, il y aurait lieu, sans vouloir "jeter une douche d'eau froide" de faire la différence entre une vessie et une lanterne.

Qu'il existe un problème, voire même une crise de l'habitation, ça crève les yeux; que l'on nous propose des remèdes, c'est normal, mais que le Bill 63 nous soit présenté comme le summum de la clairvoyance dé-

sintéressée du Ministre Dozois, c'est ce qu'il reste à voir.

Le seul coup de maître dans tout ce plan, c'est d'avoir réalisé que l'on pouvait dépenser de l'argent quand 90% de sa provenance venait d'Ottawa. Ce qui mérite notre attention, c'est comment vont être répartis ces investissements et les subventions qui s'y accrochent. Il faudra surveiller le tout de près afin de voir si l'étude et la recherche coûteront un prix tel qu'il ne restera plus rien pour la rénovation urbaine, d'autant plus qu'on nous dit:

"Elles (les subventions) pourront être également utilisées pour des travaux de déblayage, pour des expropriations et pour le relogement de personnes touchées par des travaux de démolition." La Presse, 27/6/67

Là, il nous faut avoir l'oeil ouvert car l'on n'a pas fait la preuve que les ambitions disproportionnées des spéculateurs étaient sous contrôle. Il faudrait tout de même qu'il reste un peu d'argent pour faciliter le relogement des familles déplacées par les démolitions.

Que voulez-vous, nous sommes chaotilleux quand il existe des possibilités de faire du patronage. Vous voyez ça d'ici. L'élection n'est pas très loin et puis une machine ça prend de la graisse, et la machine à faire voter sur le bon côté, ça prend beaucoup de graisse. Pour

mettre de la graisse dans la machine électorale, il faut en avoir. C'est simple à comprendre.

Je pense à la nouvelle parue dans le Devoir du 27 juin 1967 nous informant que le gouvernement de Mr. Johnson s'apprête à hausser de 50% les honoraires qu'il verse régulièrement aux ingénieurs conseils qu'il consulte. Enfin ils vont pouvoir vivre convenablement nos ingénieurs conseils. Mais il ne faudrait pas que leurs conseils ingénieurs nous coûtent encore des dizaines de millions. On serait alors porté à croire qu'il y a quelque part des mains graisseuses.

Il y a tout de même quelque chose de bon là-dedans. "C'est la nouvelle Société d'Habitation qui administre tous les montants, tant fédéraux que d'autres sources." Ça devrait faire plaisir aux "nationalistes". Au moins s'il y a patronage, il ne sera pas difficile de trouver le coupable. En attendant la vigilance des comités d'action politique est plus que nécessaire car:

"Ce que nous entendons découvrir et montrer, ce que nous entendons contribuer à bâtir, c'est une société à l'image et pour l'avantage des millions de travailleurs qui constituent l'immense majorité de la population et non pas une société rétrécie pour l'avantage exclusif d'un groupe et construite sur le modèle du privilège". (Rapport Pepin, page 60)

NOUS voulons une vraie politique

NOUS refusons le logement étiqueté, contrôlé

Apprêter du vieux steak haché, qui sent un peu, avec de la sauce aux tomates bien piquante achetée toute faite, cela ne demande pas beaucoup d'imagination: ce n'est pas non plus très bon. Après les deux ans au moins que le Gouvernement du Québec a passés à discuter, hésiter ou à dormir purement et simplement, on attendait davantage de ce bill 63 créant la "Société générale d'habitation du Québec".

Non, ce dernier met de la double cuisine des finances et affaires municipales n'est pas fameux. La "loi nationale de l'habitation" fédérale de 1954 est toujours là, au-dessous: on s'y soumet sans questions, sans même se donner la peine, semble-t-il, de vouloir viser juste un peu plus loin. Pourtant, à peu près tous les spécialistes s'accordent pour dire qu'elle ne vaut pas grand'chose chez nous.

Alors, sur cette viande un peu faisandée, on a répandu abondamment la sauce un peu plus nouvelle et commerciale de la lutte à la pauvreté. Ca, c'est la grande trouvaille de nos politiciens: pour faire la guerre à la pauvreté, il ne s'agit pas d'abord d'assurer un vrai travail à l'année; de garantir un revenu familial proportionné aux besoins et au coût de la vie; de construire enfin de bons logements à coût modique... non! ceci est pour d'autres, toujours plus tard.

"Ce qui est le plus important dans la lutte contre la pauvreté, disait monsieur Dozois, c'est la disparition des taudis". C'est bien dommage,

mais la pauvreté est d'abord une question de travail et de revenus. Le logement vient bien plus loin, de façon secondaire, dans la consommation. Le problème là, ce n'est pas les taudis, mais l'absence de bons logements à coût modique. Si on construit ceux-ci d'abord, selon nos besoins, les taudis vont se vider tout seuls, ou bien ils vont se transformer de telle façon que ce ne sera plus des taudis.

Personne n'est assez fou pour vivre dans un trou infesté de vermine, s'il lui est offert à côté un beau grand logement, clair et moderne, pour le même prix ou même à meilleur compte! Mais tous les bons logements à coût modique existant sont occupés à pleine capacité dans nos villes. Alors, si on démolit des taudis avant de construire des logements neufs à bon marché, où vont vivre les "pauvres" qu'on aura délogés?

Où vont-ils demeurer en attendant qu'on leur construise une niche dans une cage à moineaux, au milieu des champs, dans deux ou trois ans, ou peut-être jamais? La réponse est simple: ils vont devoir s'entasser dans de pires "taudis" que ceux dont ils auront été chassés. Au lieu de la guerre à la pauvreté, c'est la guerre aux pauvres que signifient cette démolition et le logement subventionné (style "Jeanne-Mance") qui l'accompagnera un peu plus tard.

Si nos gouvernements s'imaginent avoir des problèmes sociaux maintenant, qu'ils attendent un peu de voir ce que ce sera alors. C'est automatique: comme dans les banlieues

"rouges" de Paris, ou dans les ghettos de New York, Boston ou Chicago, ils n'auront pas trop de toutes leurs énergies répressives et policières pour contrôler un peu les explosions populaires qu'ils auront eux-mêmes allumées.

Qu'on laisse les taudis tranquilles pour le moment, mais qu'on construise les logements qu'il faut, à l'endroit qu'il faut, selon les besoins du peuple et nos modes de vie collective. 17,000 logements familiaux en 5 ans, pour toute la province, à \$17,500 chacun environ, c'est trop peu et c'est trop cher. Ici, on nous apporte sur un plateau d'argent un tout petit bill qu'on a baptisé pompeusement "loi-cadre de l'habitation au Québec".

Il est temps que notre gouvernement prenne l'habitude d'appeler un chat, un chat; un chat, ce n'est pas un tigre, ni un lion. Le bill 63 n'a rien d'une loi-cadre: c'est essentiellement la ratification légale d'un certain nombre d'accords financiers passés ces derniers mois entre le Québec et Ottawa.

Sur ce plan, il permet au Québec d'emprunter environ 400 millions d'Ottawa, sur une période de 5 ans, puis de réinvestir cet argent dans l'habitation (i.e., dans la démolition, puis la rénovation urbaine, et enfin la construction de logements subventionnés pour les pauvres, les vieillards et les étudiants), à condition toujours qu'il se soumette à la loi fédérale.

Logement public pour des humains

pour des pauvres qui servent aux expériences!

Qu'il entre ainsi quelques millions dans notre Trésor, même de façon temporaire, ce n'est certes pas mauvais. Mais pourquoi alors ne pas récupérer tout ce champ économique qui est de stricte juridiction provinciale: taxation, prêts et hypothèques, construction, rénovation et tout ... et administrer nous-mêmes notre affaire? Si ceci apparaît trop révolutionnaire, pourquoi, du moins, n'a-t-on pas pensé à contracter ces emprunts dès 1954, quand la loi fédérale fut votée?

Combien de millions aurions-nous pu investir, combien de logements aurions-nous pu construire durant ces treize années? Et avec quelle économie! puisque le coût de la construction s'est élevé de plus de 40% durant cette période. Toujours trop peu, trop tard! Au moins, si nous nous mettons à la tâche immédiatement, pourrions-nous diminuer un peu notre retard fantastique en ce domaine.

Tout de suite, à l'automne ou même avant, il faudrait mettre en chantier. Ce serait d'abord une bonne chose pour nos confrères de la construction. Plus de 30% d'entre eux sont en chômage (ce que monsieur Dozois avait bel et bien prédit dans son discours du budget, mais sans y attacher beaucoup d'importance: pour lui, c'était un phénomène normal). Ces grands travaux publics pourraient aussi atténuer quelque peu les effets de la récession économique qu'on prévoit pour cet automne-hiver.

A court terme, les seuls avantages de cette loi sont financiers et économiques. Ils ne dérivent d'ailleurs pas directement du bill lui-même, mais d'une action immédiate des gouvernements qui lui serait consécutive. Si ces travaux de construction (et non pas de démolition) ne viennent qu'au printemps ou après, ce sera déjà trop tard.

Mais une loi, c'est une loi: on ne monte pas une maison seulement en y pensant, ou en la dessinant vaguement, le matin, dans son lit. Une politique d'ensemble et une planification, c'est autre chose.

Pour

1. équilibrer nos ressources fiscales par rapport aux investissements collectifs nécessaires, i.e., pour utiliser de la façon la plus judicieuse son argent, ne pas le perdre, ni le dépenser inutilement;
2. calculer le nombre de logements à construire par rapport aux besoins actuels de la population et en tenant compte de son évolution;
3. imaginer la forme, la grandeur et les différents avantages de ces logements;
4. décider où il faut les construire afin qu'ils forment un tout intégré harmonieusement en un ensemble plus vaste, la Cité;
5. contrôler le coût des matériaux et des terrains, de façon que l'Etat puisse construire mieux et au moins à aussi bon compte que l'entreprise privée;
6. créer du véritable logement public à l'image d'un peuple libre,

et non pas du logement subventionné pour des assistés sociaux étiquetés, contrôlés et sur lesquels on fait des expériences.

Il faut une politique. Celle-ci sera innovatrice, imaginative et réfléchie; ou elle ne sera pas. Pour être, il faut que les masses y participent de façon directe par la planification. Il y aura une véritable politique fonctionnelle et une démocratie économique dans la Cité "selon la plus ou moins grande participation des masses à son élaboration et d'après l'aménagement de cette participation" (Lionel Ouellet: *La planification, la politique et l'homme*).

Sinon, nous pouvons garantir à l'avance que la "Société générale d'habitation du Québec" sera ratée à 100%. Ce n'est pas de gaieté de coeur qu'on fait ainsi le prophète de malheur! Après la loi, au-dessus de la loi, tout est à faire. Dans les quartiers populaires des villes comme dans les campagnes isolées, les uns et les autres trop longtemps abandonnés pour avoir encore beaucoup de patience, nous attendons maintenant les actes que les gouvernements et les municipalités vont poser.

Contrairement à ce que nous étions avant, nous ne subissons plus les décisions secrètes d'en haut avec crainte et tremblement. Mais c'est dans l'impatience que notre force unie de travailleurs et citoyens s'organise pour agir, que ce soit pour lutter ou créer.

Laurence Ramsey

Ils viennent de se voter des

Samedi, le 12 août, la session du parlement Québécois s'est terminée, dans la joie, les plaisanteries, et l'amitié.

Ce jour là, nos députés, d'habitude si lents, se sont voté le bill 73 en quelques minutes.

Qu'est-ce que le Bill 73 ?

C'est une loi qui ne semble rien dire, à première vue.

Exemple:

1. L'article 54 de la loi de la Législature (Statuts refondus, 1964, chapitre 6) est modifié en insérant, dans la dernière ligne du premier alinéa, après le mot "paragraphe" les mots "et celles de la deuxième partie de l'article 96".

C'est comme ça d'un bout à l'autre. Pour comprendre quelque chose, il faut avoir cinq ou six volumes de lois en main. Quand on est des non-instruits comme nous...

Les savants députés comprennent tous ces chiffrages. Ils avaient l'air de savoir ce que ça voulait dire. Car pas un n'avait de montagnes de livres devant lui.

De toute façon nous sommes allés voir dans les gros livres. Et savez-vous ce que nous avons découvert ?

Nos députés se sont voté des argents, en plus de leur \$18,000 par année.

Ils ont aussi voté, unanimement, selon la tradition, une résolution du premier ministre Johnson accordant à ceux qui se sont fréquemment absentés de la session, le plein \$18,000.

Car la loi de la législature prévoit des coupures de salaires pour les députés et les conseillers législatifs qui s'absentent trop souvent du parlement. Pour les députés il est prévu une pénalité de \$50 par jour pour toute absence après 10 jours d'absence. Pour les conseillers législatifs, c'est \$100 par jour après trois jours d'absence.

On ne sait qui a plaidé les griefs des absents mais ils ont été unanimement compensés avec pleine rétroactivité.

Revenons aux argents qu'ils se sont votés en plus du \$18,000.

En vertu du bill 73, ils se sont voté des allocations de voyage.

En vertu de cette nouvelle loi, les députés ont droit à 10 voyages par année, plus un voyage par semaine (aller et retour) pour chaque semaine au cours de laquelle l'assemblée législative tient une séance, et s'ils sont membres d'un comité parlementaire un voyage addi-

"petits extras" - à l'unanimité!

tionnel pour chaque semaine au cours de laquelle un tel comité siège sans que l'assemblée ne le fasse.

De plus, en vertu de cette nouvelle loi, ils recevront une indemnisation de leurs dépenses encourues "pour les fins d'une mission officielle" qu'ils accepteront à la demande de l'orateur de l'assemblée législative.

L'orateur n'enverra personne en mission officielle sauf sur recommandation du comité interne de régie de l'assemblée législative.

Savez-vous qui sont les membres du comité? Des ministres du cabinet Johnson.

Mais quelle sera cette nouvelle allocation Alors, là, laissons parler la loi:

"... une allocation qui lui est versée aux conditions et selon les barèmes et les modalités qui sont établis par ces commissaires."

C'est à dire à la discrétion des ministres commissaires. Ah! Ces pouvoirs discrétionnaires...

De plus, en vertu de cette nouvelle loi, les whips en chef du parti au pouvoir et du parti dans l'opposition recevront

une indemnité additionnelle de \$3,000 plus un autre \$1,000 "pour frais de représentation."

Et le dessert, c'est que les députés se sont voté ces nouvelles indemnisations de voyage de la session rétroactivement au 1er janvier, 1967.

Le reste, c'est pour la prochaine session.

Il importe de souligner que, en ce qui concerne les dépenses de voyage de la session, l'indemnisation n'est pas payée au premier ministre, au chef de l'opposition, et aux ministres.

Il n'est que juste de souligner, également, que c'est le gouvernement Lesage, en août 1965, qui par une loi avait inauguré le système des dépenses de voyage de la session pour les députés, en plus de leur \$18,000.

Daniel Johnson n'a qu'amélioré ce que son prédécesseur avait déjà commencé.

Bizarre, mais ni l'une ni l'autre de ces lois ont fait de bruit dans les journaux, les postes de radios et de télévision.

En passant, aucune de ces mesures n'auraient été votées si un seul député s'y était opposé. Pas un seul ne l'a fait.

Pour arriver en force aux négociations (un fonctionnaire nous écrit)

par DENIS RAYMOND,
*Syndicat des fonctionnaires provinciaux
Section ouvriers, Montréal*

Un moment donné, pourquoi un homme doit-il se syndiquer? Il s'imaginait que c'était en changeant de job qu'il pouvait améliorer sa condition. Chaque fois, c'était toujours la même maudite affaire. L'employeur avait toujours le dernier mot, il imposait ses volontés aux employés. Chaque fois c'était la même chose, le gars se faisait embarquer; tout ce qu'il pouvait faire c'était d'être en colère. C'était pareil d'une job à l'autre, — où on n'est pas supposé avoir des droits.

Un moment donné le gars s'est aperçu qu'il n'était pas plus fou qu'un autre. Il a remarqué que si tous les gars de la shop s'unissent pour demander la même chose, le patron est pris dans le coin, il n'a pas le choix. Quand tous les gars sont ensemble, le patron est obligé de céder. Quand les travailleurs sont groupés ils sont plus forts, ils ne peuvent plus se faire "barber". Les travailleurs peuvent **SE TENIR DEBOUT SEULEMENT S'ILS SONT ENSEMBLE.**

Dans ce temps-là, les travailleurs peuvent forcer l'employeur à venir à la même table pour négocier les conditions de travail. Seul, le gars qui travaille n'a pas de force, EN-

SEMBLE ON EST FORT! ENSEMBLE ON EST CAPABLES!

Arrêtons de perdre notre temps à jouer aux quilles avec des jobbines en side-line, à niaiser devant la télévision, à perdre notre temps à gueuler inutilement à la taverne; ça rapporte plus de gueuler à l'assemblée du Syndicat.

Il faut qu'on se déniaise. C'est en allant aux assemblées syndicales qu'on va améliorer notre condition de travailleur. Parce que dans les assemblées, là ça vaut la peine de gueuler. Les gars qui sont sur l'exécutif du syndicat veulent absolument connaître notre opinion, pour pouvoir revendiquer à notre goût. Y en a plusieurs de nous autres qui viennent même pas aux assemblées, et pis quand ils sont rendus dans la shop ils bavent les autres gars, ils se plaignent de bobos qu'ils veulent pas guérir.

Sur les 500 gars de notre section, 250 ont déposé des griefs. Ca c'est des gars qui sont pas contents. Ils veulent se plaindre, ils déposent un grief. D'un autre côté, on a remarqué que les gars qui avaient des griefs venaient presque pas aux assemblées. Ils veulent que les choses s'améliorent, mais ils veulent pas

être bâdrés. Ils veulent que l'exécutif les change de couche.

Nos gars qu'on a nommé sur notre exécutif peuvent pas tout faire. Ils travaillent d'arrache-pied pour défendre nos intérêts; est-ce qu'on est pour les laisser tomber? On doit tous se tenir debout derrière notre exécutif dynamique. L'exécutif doit se sentir appuyé par tous nous autres. C'est comme ça que l'exécutif va avoir du punch! **APPUYONS NOTRE EXECUTIF!**

Arrêtons de gueuler inutilement. **ON EST PAS DES CAVES!** On est capables de s'organiser, on a fini de se faire barber, on a fini de se faire écoeurer, **ON A FINI DE SE FAIRE PASSER DES SAPINS.**

Les gars de notre exécutif se fendent en quatre pour mettre du pep dans notre affaire. Des gars comme Tigros L'Heureux, vice-président et notre président se démènent comme des démons pour arriver en force à la prochaine négociation. Il faut pas les laisser tomber. Pour ça, il faut se préparer tout de suite. (On oubliait les autres membres de l'exécutif qui eux autres aussi travaillent fort pour la solution de nos problèmes).

**Les actionnaires des compagnies
encaissent les profits
les plus élevés de l'histoire!**

Les paiements de dividendes par les compagnies canadiennes pour les huit premiers mois de l'année 1967 sont les plus élevés de l'histoire, selon la compilation des déclarations faites par les compagnies par les courtiers en valeurs mobilières J.R. Timmins & Co, de Toronto New-York, et Montréal.

Pour les huit premiers mois de l'année, le total cumulatif est de 882,224,390 et est de 7% plus élevé que les \$820,075,476 payés pendant la même période de l'an dernier et de 23% plus élevé que les \$716,

011,776 pour la même période en 1965. Les paiements de dividendes en août ont été de \$72,650,703, comparativement à \$69,865,266 en août 1966 et \$61,763,744 en août 1965.

Le tableau ci-dessous montre que les industries diverses ont versé plus de dividendes en août 1967 du fait que Canada Cement, Dominion Bridge et Zellers ont augmenté le taux de leurs dividendes et que British Columbia Forest Products et Consolidated Paper versent des dividendes aux détenteurs d'actions privilégiées.

**LE TRAVAIL
CHEZ
LES CAPITALISTES**

Les mines ont augmenté leurs dividendes en août pendant que les services d'utilité publique ont également amélioré leur situation. Les institutions bancaires, et d'autres institutions financières annoncent également une hausse. La Banque de la Nouvelle-Ecosse, la Banque Toronto-Dominion, la Banque Impériale de Commerce et Investors Mutual ont également augmenté le taux de leurs dividendes.

LES DIVIDENDES VERSES AU CANADA EN 1967

| AOUT | 1967 | 1966 | 1965 |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Industries | \$ 24,167,767 | \$ 23,388,928 | \$ 20,198,875 |
| Mines | 5,727,958 | 5,229,106 | 5,341,969 |
| Services d'utilité publique | 24,644,287 | 24,796,475 | 21,945,757 |
| Banques, inst. financières | 18,110,691 | 16,450,757 | 14,277,143 |
| TOTAL..... | \$ 72,650,703 | \$ 69,865,266 | \$ 61,763,744 |
| HUIT MOIS | 1967 | 1966 | 1965 |
| Industries | \$427,650,691 | \$402,941,128 | \$357,581,843 |
| Mines | 178,222,471 | 167,516,721 | 137,328,447 |
| Services d'utilité publique | 168,497,895 | 146,473,330 | 26,865,388 |
| Banques, inst. financières | 107,853,333 | 103,144,297 | 94,236,088 |
| TOTAL..... | \$882,224,390 | \$820,075,476 | \$716,011,766 |

La direction du personnel de la voirie suspend un fonctionnaire qui épaulé l'action syndicale

Déclaration du Comité Central d'action politique (CSN) décidée par les délégués de 17 Conseils Régionaux.

Un père de 7 enfants, président de 900 fonctionnaires de Sherbrooke, a été condamné par le directeur du personnel de la voirie, à vivre sans salaire durant 60 jours et est même menacé de congédiement.

On lui reproche deux choses: d'avoir enfreint le règlement sur les heures de travail et la ponctualité. Cette question appartient au domaine des rapports régis par la convention collective.

Mais le deuxième grief est grave: le directeur du personnel reproche en définitive à un syndiqué de s'être battu pour la liberté d'association bafouée par un employeur dans une entreprise privée. Ainsi, un fonctionnaire qui appuierait d'autres salariés d'une entreprise privée serait passible de congédiement. Le mouvement, tous les salariés et ceux qui réprovent le retour possible d'un régime de terreur et d'intimidation dans la fonction publique, doivent combattre tout indice permettant le début d'une telle politique dans la fonction publique. Voici les faits.

Le 28 mars dernier la Commission des relations du travail du Québec décernait un certificat de reconnaissance syndicale aux employés d'une laiterie, réunis dans un syndicat affilié à la CSN. Le gouvernement reconnaissait sans audition le syndicat devant la volonté manifeste des employés d'adhérer au syndicat.

L'employeur décida alors, à l'aide de ses avocats, de briser ce syndicat en adoptant les pratiques habituelles d'intimidation de l'employeur anti-syndical.

Le Conseil Central des syndicats (CSN) de Sherbrooke décida de réagir devant ces tactiques illégales utilisées par l'employeur pour étouffer la liberté d'association et s'assurer le contrôle des employés qui font sa fortune.

Chacun des membres du comité exécutif du Conseil Central de Sherbrooke fit

parvenir une lettre de protestation individuelle à la laiterie. Parmi les protestataires on compte un membre du comité exécutif de la CSN, Mme Yvette Rousseau.

Le président du groupe de fonctionnaires de Sherbrooke fit de même, dénonçant dans sa lettre au gérant de la compagnie, "l'écoeuvante façon" dont l'employeur avait fait preuve "pour amener vos employés à se désister de leur droit d'association". Le militant syndical informait l'employeur qu'il cessait de prendre les produits de la compagnie "tant et aussi longtemps que vous n'agirez pas en patron digne de ce nom et que vous ne négociez pas avec vos employés". De plus, écrivait-il, "les neuf cents employés provinciaux de Sherbrooke vont faire de même d'ici une semaine, à leur façon, pour protester contre la transgression de l'article 47 du Code du Travail."

Le militant syndical terminait sa lettre en avisant l'employeur que "vous avez environ une semaine pour agir en homme sérieux" et espérant "pouvoir reprendre de vos produits sous peu." Cette lettre adressée au gérant de la compagnie fut apparemment transmise par celle-ci au gouvernement puisqu'à son retour de vacances le président du syndicat apprenait qu'il était suspendu pour 2 mois avec "demande de destitution".

Le directeur du personnel de la voirie, en précisant les raisons de la suspension, déclarait:

"2. Conduite à discréditer le Ministre et la fonction publique en proférant des menaces écrites à un particulier, menaces impliquant l'emploi de fonctionnaires provinciaux à des fins autres que celles prévues à la convention collective."

Dans les circonstances, nous sommes plutôt convaincus que c'est le directeur du personnel qui s'est conduit de manière à discréditer le Ministre et la fonction publique.

Car, si un haut fonctionnaire condamne un militant syndical au chômage forcé parce qu'il s'est prononcé en faveur de

— DERNIERE HEURE —

En allant sous presse le Comité Central d'Action Politique nous communique que le Directeur du personnel de la Voirie, M. Maynard, ayant pris connaissance rapidement de tous les faits, a réinstallé le fonctionnaire suspendu avec pleine compensation.

Le Comité félicite le directeur du personnel d'avoir étudié et réglé cette question aussi rapidement.

la liberté d'association bafouée par un employeur, ce geste nous porte à penser que le Ministre, par l'entremise du bureaucrate, a pris position en faveur d'un employeur anti-syndical. C'est du moins l'impression que nous avons à la suite du geste du haut fonctionnaire.

D'autre part, cette intervention dans le comportement privé et l'action démocratique d'un citoyen représente une forme d'intimidation qui risque de réduire, sinon paralyser, les droits des fonctionnaires qui devront craindre à l'avenir de "discréditer le Ministre" même lorsqu'ils prennent au sérieux les Lois favorisant la liberté et le droit d'association et d'expression qui existent pour tout le monde au Québec.

Quels que soient les prétextes invoqués, tant que nous n'obtiendrons pas l'assurance formelle du gouvernement qu'il s'agit d'une erreur attribuable à ce haut fonctionnaire, nous serons justifiés de croire qu'il appuie non seulement un employeur anti-syndical, mais qu'il verra d'un bon oeil un retour au régime de la terreur dans la fonction publique et voudrait que les fonctionnaires n'usent pas de leurs droits civils.

Nous ne tolérerons pas l'amorce d'un tel régime dans la fonction publique.

C'est pourquoi le Comité d'action politique de la CSN, réunissant les délégués de 17 Conseils Régionaux:

1. saisiront le Bureau Confédéral de ce danger qui plane sur les syndiqués;
2. demanderont au Syndicat des fonctionnaires de lui soumettre tous les cas de harcèlement des militants syndicaux et aux Conseils Régionaux de procéder à une vérification des abus provenant de la bureaucratie ou des patrons;
3. soumettront un plan de campagne au Bureau Confédéral à sa réunion de septembre.

Enfin, nous constatons avec consternation, que le directeur du personnel de la voirie qui a posé ce geste était récemment encore employé de syndicats américains et membre de la FTQ.